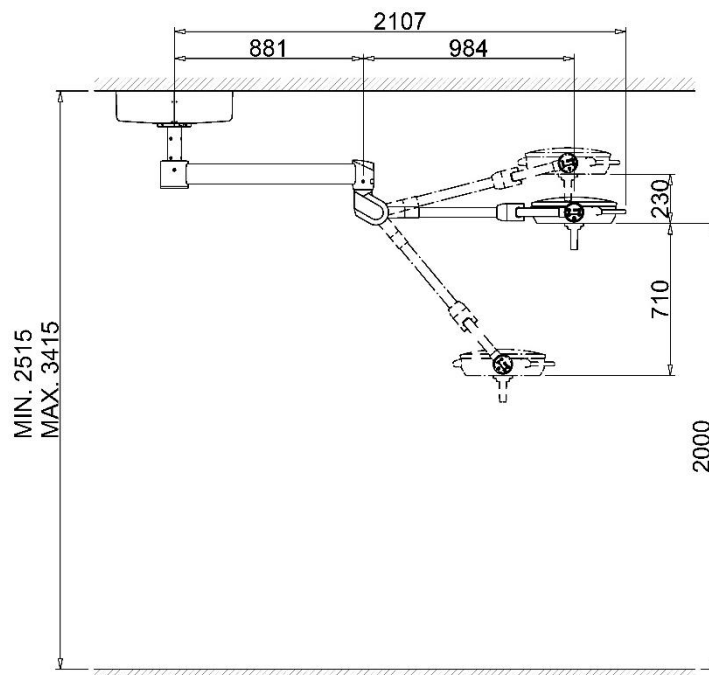
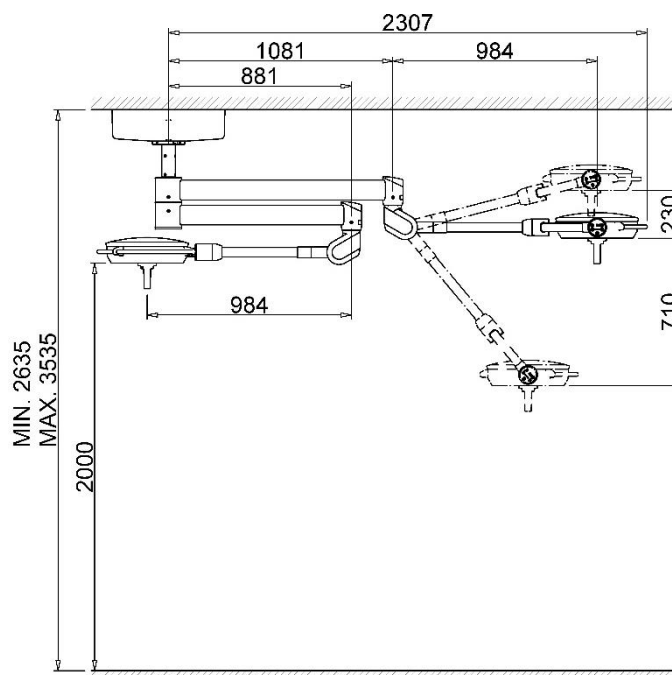


**ORION40DS**  
**art LC102LRD**

**DONNÉES TECHNIQUES**

<b>Performance</b>	
<b>ORION40 DS</b>	
Intensité lumineuse (Ec)	140klx
	60klx ( <i>Dental care</i> )
Température de couleur (K)	4500/5000
Indice de rendu de couleur (CRI)	96
R9	≥ 90
Source lumineuse	n° 30 Led
Focalisation	Fixe
Profondeur champ lumineux	N/A
Diamètre du champ lumineux d <sub>10</sub>	24 cm
<b>Données électriques</b>	
Tension primaire (Vca)	110/230 V
Tension secondaire (Vcc)	24 V
Fréquence	50/60 Hz
Absorption électrique	60 VA
<b>Dimensions</b>	
Diamètre corps lampe	40 cm
Poids lampe coupole simple	39 kg
Poids lampe coupole double	63 kg


**Modèle à coupole SIMPLE<sup>(1)</sup>**

**Modèle à coupole DOUBLE<sup>(2)</sup>**
**IMPORTANT**

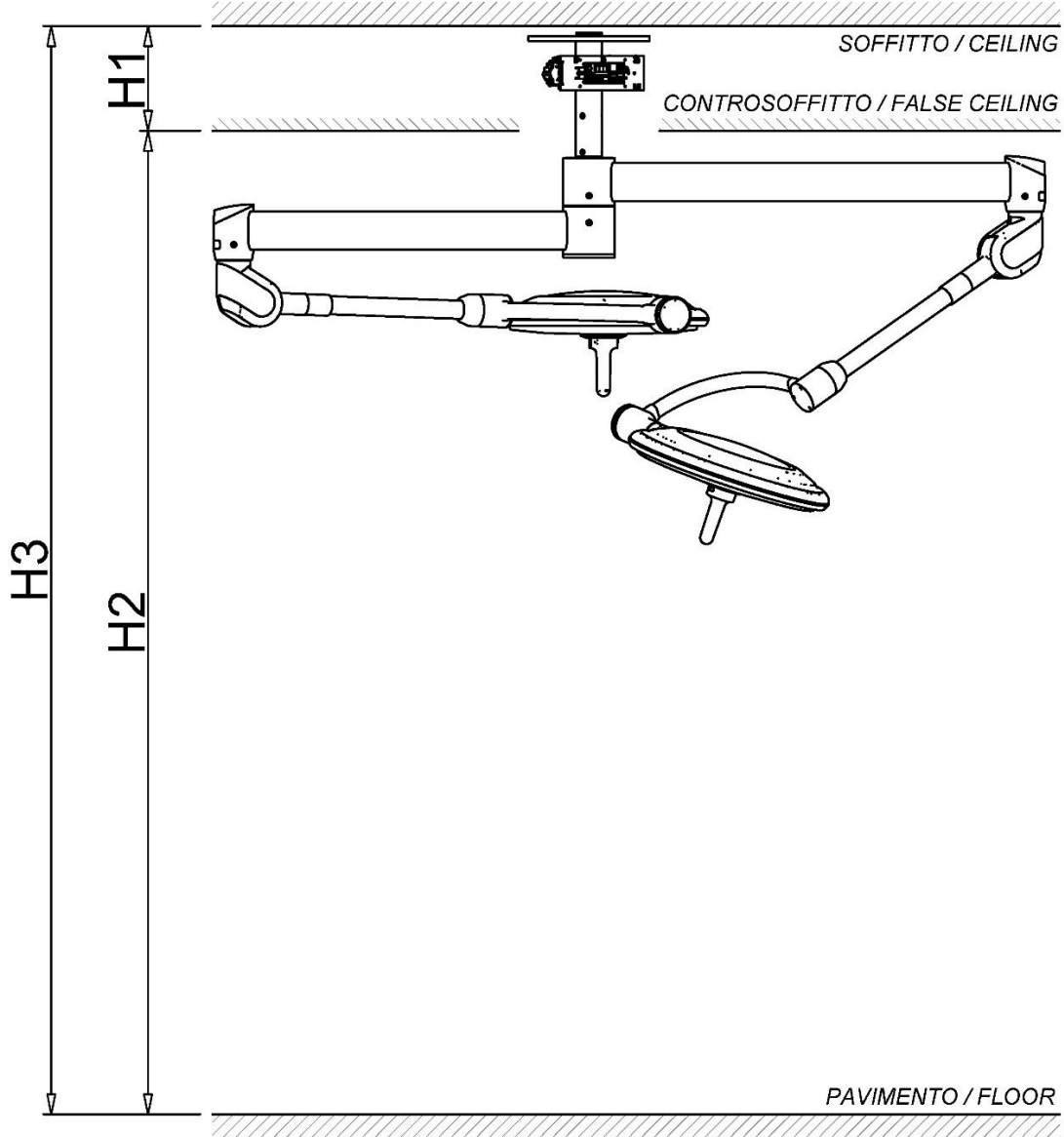
AU MOMENT DE LA COMMANDE, COMMUNIQUER LA HAUTEUR DU PLAFOND EN REMPLISSANT LA FICHE PRÉVUE À CET EFFET À LA PAGE SUIVANTE

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE DANS SON INTEGRALITE - NOM EN MAJUSCULE - SIGNATURE - CACHET OBLIGATOIRE - SANS CELA LA COMMANDE NE POURRA ETRE TRAITEE

**Notes**

(1) (2) si la hauteur de la salle est inférieure ou supérieure à celle indiquée ou en présence de faux-plafond, contacter le service à la clientèle pour une évaluation de la faisabilité du projet.

Pour les hauteurs de pièce supérieures à la valeur « MAX » indiquée, une structure supplémentaire est utilisée pour abaisser le point d'ancrage de l'appareil. Cette structure peut être facturée au client ou achetée en tant qu'accessoire en option

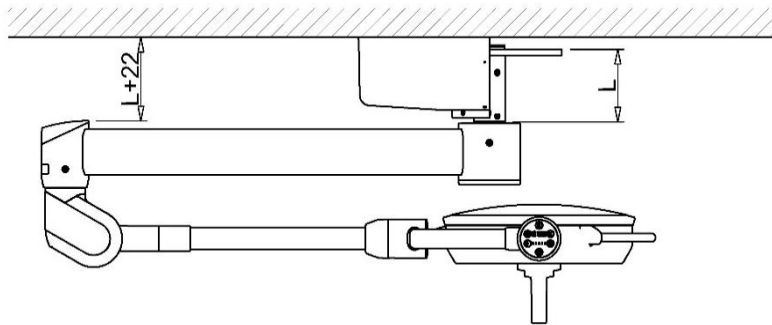
**SPÉCIFICATIONS DE FOURNITURE LAMPE SCIALYTIQUE**


Prière de remplir :

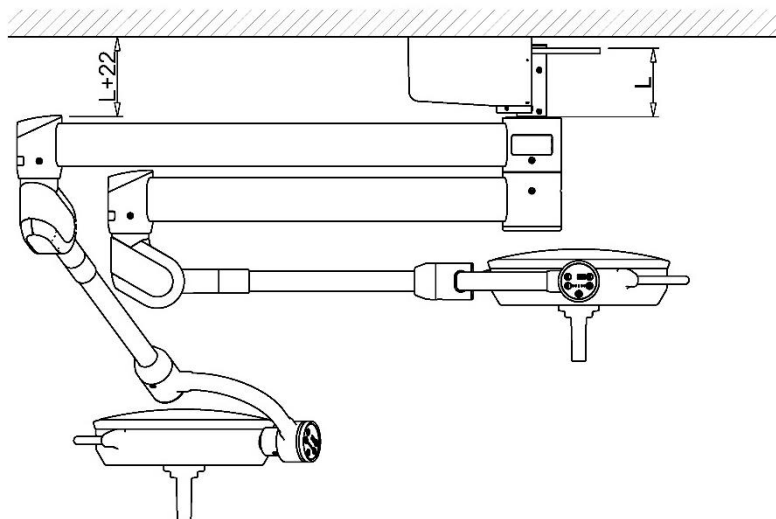
<b>Date</b>		<b>Article</b>	
<b>Revendeur</b>			
<b>Alimentation</b>			
<b>H1</b> (cm)		<b>H2</b> (cm)	<b>H3 (H1+H2)</b> (cm)
<b>Signature</b>	_____		

**TABLEAUX LONGUEUR TUBE D'ANCRAGE**

Le tube d'ancrage, en fonction de la hauteur de la salle indiquée au moment de la commande, est calculé et fourni à la bonne taille pour garantir l'installation de la lampe à 2 m du sol.

**Modèle à coupole SIMPLE**


H [mm]	L [mm]
2515	200
2615	300
2715	400
2815	500
2915	600
3015	700
3115	800
3215	900
3315	1000
3415	1100

**Modèle à coupole DOUBLE**


H [mm]	L [mm]
2635	200
2735	300
2835	400
2935	500
3035	600
3135	700
3235	800
3335	900
3435	1000
3535	1100

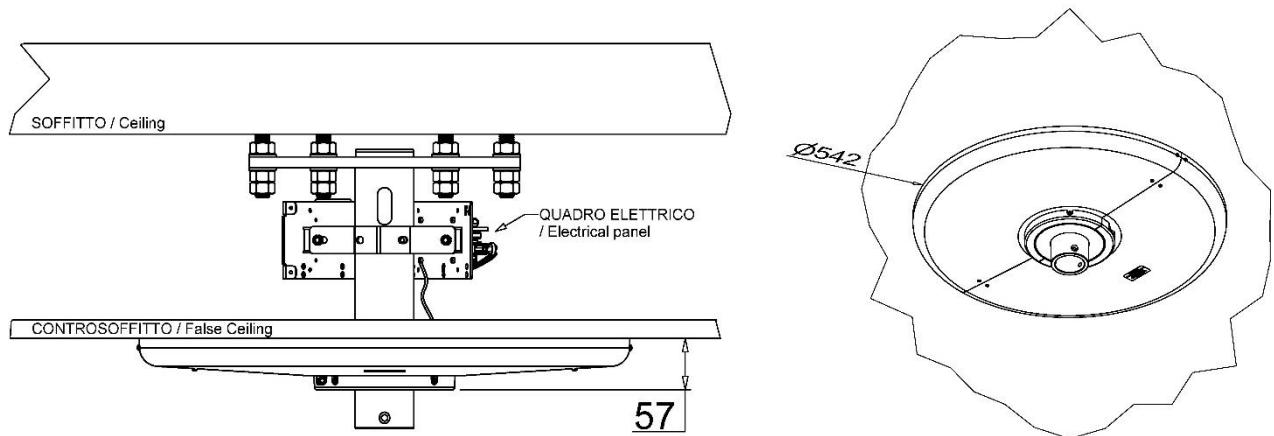
**Notes**

(3) Le tube d'ancrage fourni peut avoir une longueur maximale de 1100 mm. Pour les hauteurs de pièce qui déterminent une longueur plus longue du tube d'ancrage, une structure supplémentaire est utilisée pour abaisser le point d'ancrage de l'appareil. Cette structure peut être facturée au client ou achetée en tant qu'accessoire en option

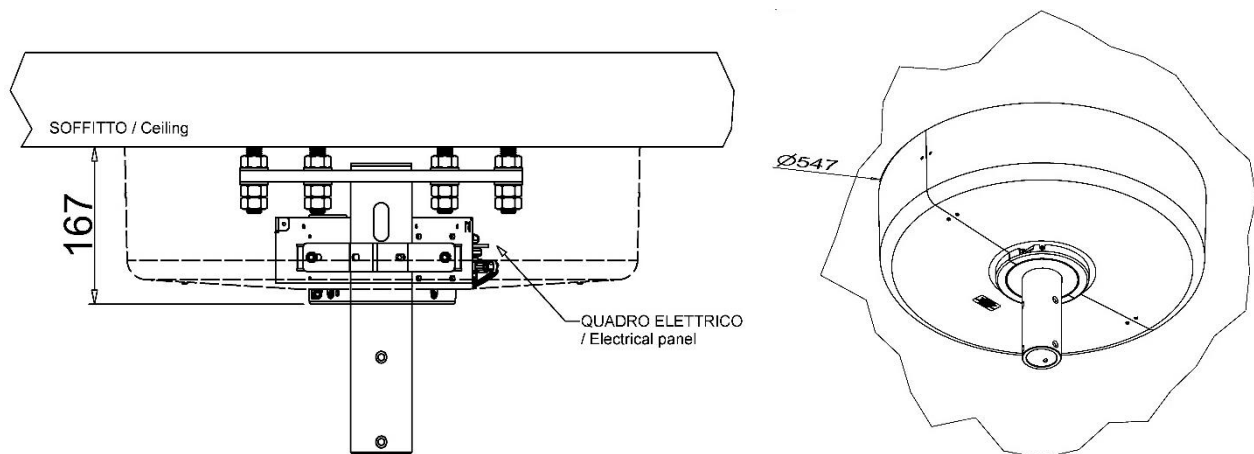
## REVÊTEMENT PLAFOND

En fonction des conditions de l'installation, on prévoit la fourniture, en même temps que le dispositif, de deux typologies différentes de revêtement du plafond.

- En cas de faux-plafond, puisque le tableau électrique est logé dans l'espace entre le plafond et le faux-plafond, le dispositif est habituellement équipé du revêtement bas, divisé en deux moitiés.



- En l'absence de faux-plafond, le dispositif est habituellement doté du revêtement haut, nécessaire pour contenir le tableau électrique fixé au tube d'ancrage.



### Notes

En cas d'exigences différentes par rapport aux fournitures standards, il est possible de demander le revêtement souhaité en mentionnant directement son choix sur la commande. La solution demandée sera toutefois prise en charge et évaluée par le personnel technique qui en vérifiera la faisabilité.

## CARACTÉRISTIQUES ANCRAGE AU PLAFOND

### - PRÉDISPOSITION MÉCANIQUE DE LA SALLE

Les ouvrages de maçonnerie de prédisposition de la dalle pour installer le Produit devront être réalisés de façon solide et sûre dans les règles de l'art par un personnel qualifié et entièrement à la charge du client final.

À titre d'exemple et non exhaustif, on entend par personnel qualifié les profils professionnels suivants : Ingénieur Civil, Géomètre-expert, Entreprise de construction, régulièrement inscrits au Tableau professionnel.

Le plafond doit présenter une portée d'au moins 300 kg/m<sup>2</sup> et une épaisseur d'au moins 250 mm.

La salle où la produit sera installé devra posséder le certificat de viabilité.

Le procédé d'ancrage mécanique de la plaque au plafond doit être effectué en établissant au préalable à quelle typologie de mur on est en train de réaliser l'ancrage et en se comportant en conséquence ; à titre d'exemple et non exhaustif, nous énumérons ici quelques typologies de murs et la méthode d'ancrage correspondante :

Béton armé

*Ancrage mécanique* : procéder au fixage de la plaque plafond avec n°6 chevilles à expansion<sup>(4)</sup>, en suivant scrupuleusement les indications reportées par le fabricant des inserts.

*Ancrage chimique* : procéder au fixage de la plaque plafond avec n°6 fixations chimiques<sup>(4)</sup> à injection, en suivant scrupuleusement les indications reportées par le fabricant.

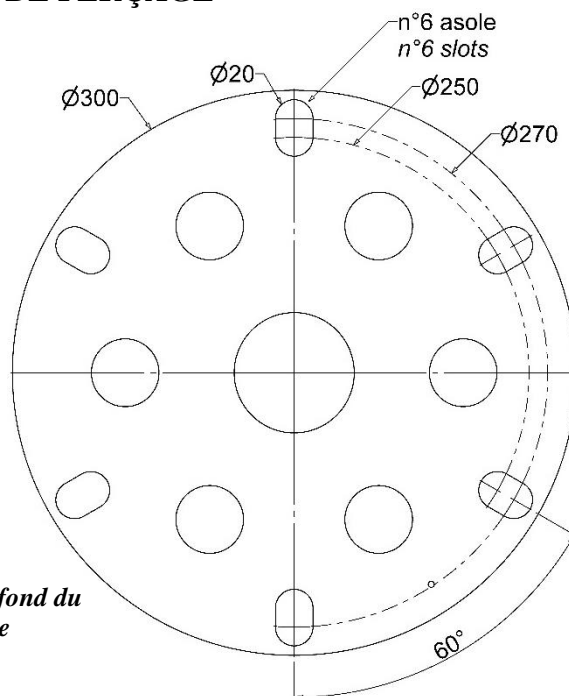
Brique de ciment

Dans ce cas, il est obligatoire de renfermer la dalle sandwich au moyen de la plaque lampe et de la contre-plaque.

Plaque et contre-plaque devront être fixées entre elles avec des barres filetées en acier<sup>(4)</sup>, bloquées à l'extrémité supérieure et inférieure par rondelles, écrous et contre-écrous.

<sup>(4)</sup> il est permis d'utiliser des chevilles / barres filetées d'une dimension allant jusqu'à un maximum de M18 à cause du diamètre des trous passants de la plaque.

### - SCHÉMA DE PERÇAGE<sup>(5)</sup>



#### Notes

(5) il est possible de demander en option un système de plaque et de contre-plaque supplémentaires auxquelles fixer ensuite le dispositif à l'aide de la plaque TIGES ci-contre.

Le schéma de perçage du système supplémentaire est différent de celui reporté ci-contre.

Pour plus d'informations ou pour demander le système de plaque et contre-plaque, contacter le service à la clientèle.

**Plaque au plafond du tube d'ancrage « TIGES »**

## CONFORMITÉ DE LA STATIQUE ET EXÉCUTION

### Conditions préliminaires pour la conformité de la statique

Les techniciens du bâtiment compétents doivent confirmer par écrit que les directives nationales et les points énumérés ci-après seront respectés.

Le client doit conserver la certification ainsi que la documentation du produit et en joindre une copie au moment de la commande.

1. Le local où sera installé le produit doit avoir la certification de viabilité.
2. Les techniciens du bâtiment compétents doivent préalablement établir la méthodologie d'ancrage la plus appropriée au type de plafond présent et en assumer la responsabilité.
3. Le plafond portant doit assurer une portée d'au moins  $300 \text{ kg/m}^2$  et avoir une épaisseur d'au moins 250 mm.

Il convient par ailleurs de prendre en considération d'éventuelles autres charges agissant par dessus le plafond, de même que les charges ancrées au plafond lui-même.

Le plafond portant devrait de préférence être en béton armé.

4. Chacune des six chevilles/fixations au plafond doit prévoir une charge de résistance admissible d'au moins 2000N ( $\approx 200 \text{ kg}$ ).

La résistance admissible peut être déterminée en fonction des éléments suivants :

- Indications fournies par le fabricant des chevilles/fixations
- Qualité du plafond portant, par exemple la résistance du béton armé
- Disposition de tous les inserts, avec diminution du fait des distances données pour ces derniers

### **IMPORTANT :**

**TECNO-GAZ S.p.a. décline toute responsabilité face à toute défaillance structurelle qui pourrait se produire dans le temps.**

## **- PRÉPARATION ÉLECTRIQUE DE LA PIÈCE**

Les travaux d'électricité de prédisposition de l'installation de la pièce à usage médical pour alimenter le produit devront être réalisés de façon sûre dans les règles de l'art par un personnel qualifié.

On entend par personnel qualifié, à titre d'exemple et non exhaustif, les profils professionnels suivants :  
Technicien électricien habilité à l'exercice de la profession d'électricien.

L'installation électrique du milieu (la pièce) où est effectuée l'installation doit être conforme aux normes CEI 64-8 (normes IT relatives aux installations électriques pour des pièces affectées à un usage médical) et aux lois et/ou règlements nationaux en vigueur.

L'installation électrique doit être certifiée par un électricien habilité à délivrer le certificat de conformité.

La vérification de l'installation de mise à la terre doit être certifiée en application de la réglementation en vigueur.

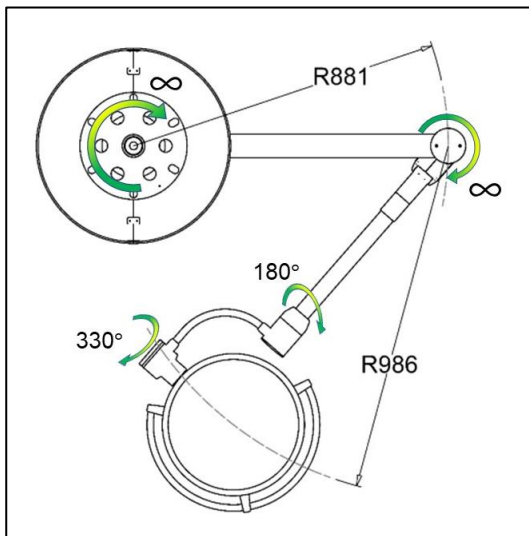
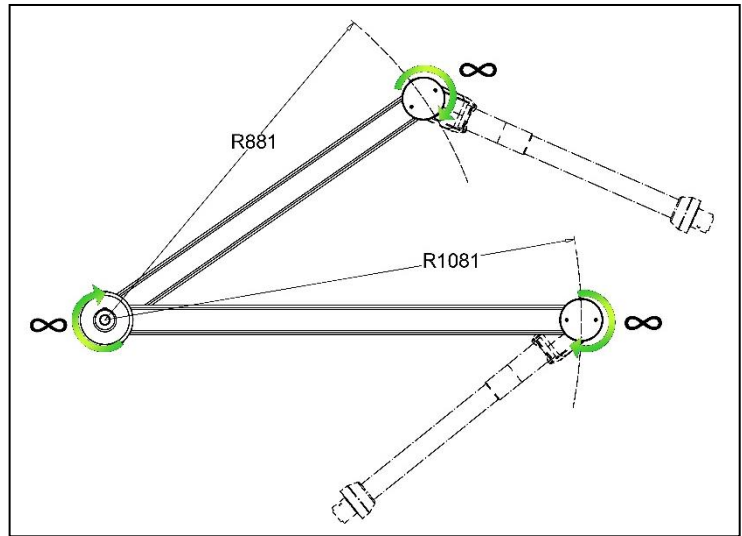
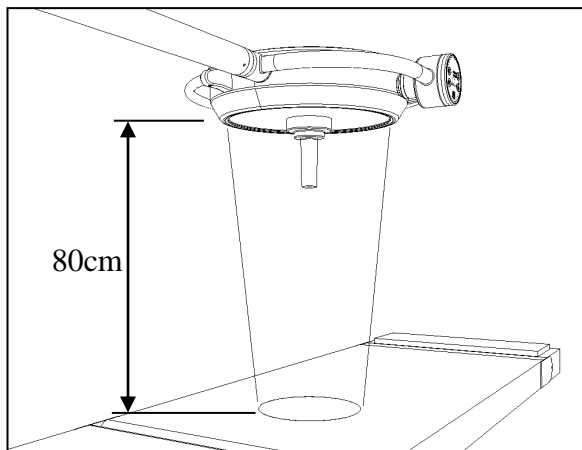
L'installation électrique doit prévoir la pose de câbles appropriés aux caractéristiques électriques du produit à alimenter.

L'installation électrique doit être équipée d'une protection fusible ou d'un interrupteur magnétothermique en amont du Produit pour éviter tout risque d'endommagement suite à des pannes et/ou des mauvais fonctionnements du réseau électrique.

### **IMPORTANT :**

**TECNO-GAZ S.p.a. décline toute responsabilité face à toute panne ou dommage qui pourrait se produire dans le temps à cause d'une configuration électrique non adaptée au lieu d'installation du produit.**



**ZONE OPÉRATIONNELLE DU PRODUIT**

*Modèle à coupole SIMPLE*

*Modèle à coupole DOUBLE*
**DISTANCE DE TRAVAIL**


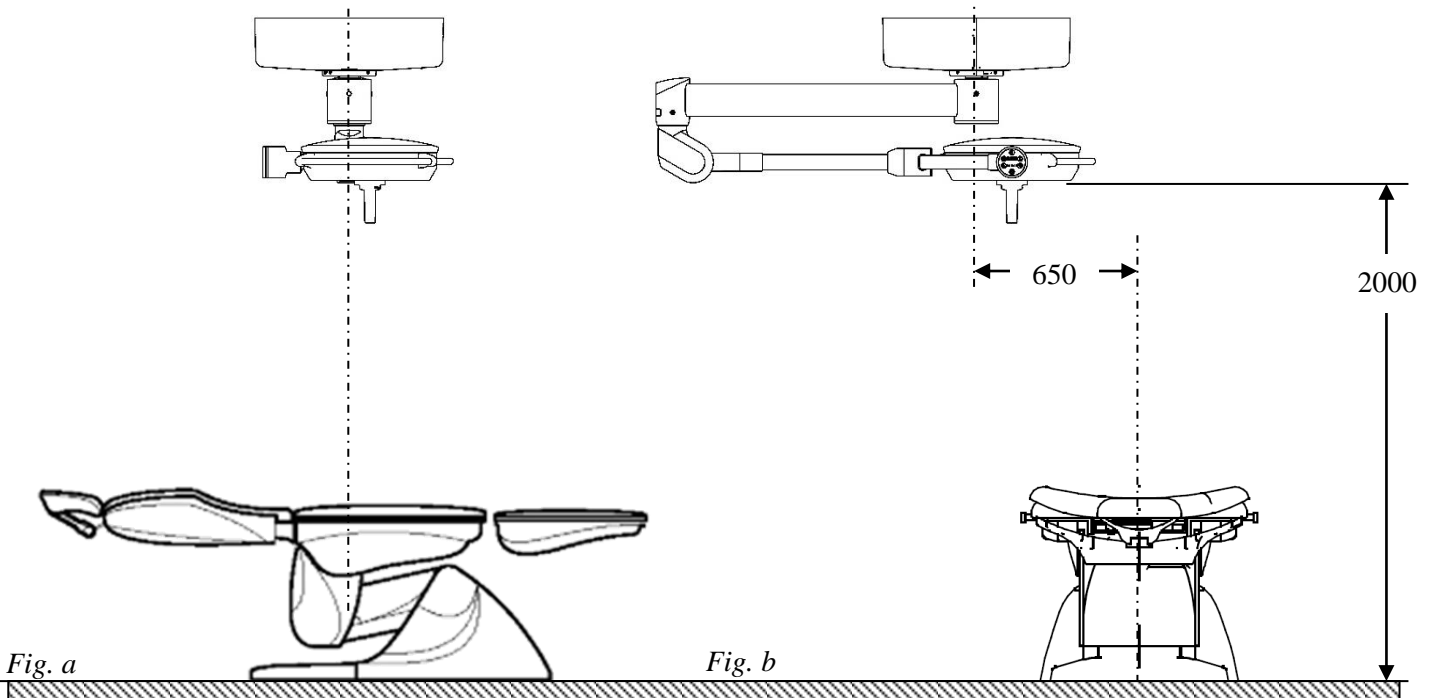
Pour obtenir l'optimisation de l'intensité lumineuse, on conseille l'utilisation du produit à une distance de :

- 80 cm, dans des conditions d'utilisation normale

Toutefois, le produit garantit une bonne intensité lumineuse même s'il est utilisé à des distances avoisinant celles préconisées.

**POINT DE FIXATION DE LA LAMPE**

Pour une utilisation fonctionnelle du dispositif, il est conseillé de fixer le produit en suivant les figures ci-dessous :



Fixer la plaque au plafond de sorte que le tube d'ancrage soit aligné au même plan que le siège d'emplacement de la lampe à l'unité (*Fig. a*) et à environ 650 mm de l'axe longitudinal du fauteuil de l'unité (*Fig. b*), <sup>(6)(7)</sup>.

<sup>(6)</sup> En présence d'obstacles empêchant la fixation du dispositif dans la position conseillée (comme par exemple plafonniers), ce positionnement doit être effectué à la seule discrétion de l'utilisateur final en considérant sur place les solutions possibles permettant à la lampe de ne pas interférer avec les autres dispositifs présents.

<sup>(7)</sup> En présence de lampes à structure double, prendre en considération les cotes préconisées par rapport à la lampe principale (coupole inférieure)